

ADHÉSION 2024

Retourner le bulletin accompagné du règlement à :
Pôle Patrimoine – ESScale Mabon (2^e étage La Poste) –
10 rue de l'île Mabon - 44263 Nantes, Cedex 2
ou par mail à contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr

Réseau de coopération des acteurs
du patrimoine culturel en Pays de la Loire

STRUCTURE

Vos coordonnées complètes sont nécessaires pour la **gestion de votre adhésion et de notre communication avec vous** (courriers, facturation, invitations, lettres numériques, etc.)*

Nom de la structure : Adresse du siège : Code postal / commune : Adresse de correspondance (si différente) : Téléphone : Mobile : Site internet : Représentant légal : Fonction : *— Pour la correspondance —*Interlocuteur : Fonction : Courriel : **NOUVEL ADHÉRENT – CHOIX DU COLLÈGE****Le choix du collège permet à votre structure d'être représentée au Conseil d'administration du Pôle Patrimoine¹**Collège :

¹ Conformément aux statuts, votre choix détermine le collège (Cf. présentation dans la notice jointe) dans lequel vous voterez lors de l'Assemblée Générale pour désigner les représentants au conseil d'administration. L'adhésion est approuvée par le bureau, en lien avec le CA du Pôle Patrimoine. (*art.7 des statuts – art.5 du règlement intérieur*). Elle est effective une fois la cotisation réglée.

CALCUL DE LA COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle de chaque adhérent est déterminé selon la grille figurant sur la notice jointe à ce bulletin.

ENGAGEMENT ET RÈGLEMENTJe soussigné.e agissant en qualité de

au sein de la structure, et dûment mandaté.e pour la représenter au Pôle Patrimoine, verse la somme de €
conformément aux statuts et je règle :

 par virement bancaire (mode préférenciel)*voir RIB du Pôle Patrimoine sur la notice jointe à ce bulletin* via la plateforme ChorusPro par chèque à l'ordre du Pôle PatrimoineN° de SIRET de la structure : À , le

Signature et cachet de la structure